

Conflits

En cas de conflits dans le couple ou dans la famille, divers centres de consultation peuvent fournir de l'aide. La violence au sein de la famille ou entre les conjoints est interdite.

Conflits dans le couple

Lorsqu'il y a des conflits dans le couple, les conjoints peuvent avoir recours à une aide professionnelle (Eheberatung). Des centres de consultation spéciaux peuvent vous aider à trouver des solutions. Les premiers entretiens sont généralement gratuits ou coûtent moins cher. On trouve dans chaque région un centre compétent.

Conflits dans la famille

Dans les familles avec enfants, il faut parfois faire face à des situations difficiles, qui sont pénibles tant pour les parents que pour les enfants. On recommande toujours aux parents de chercher de l'aide lorsqu'ils sont désemparés. On peut se faire conseiller personnellement auprès des permanences familiales (Familienberatungsstelle). Les enfants et les jeunes peuvent s'adresser par téléphone, par mail, par sms ou par chat à la ligne d'aide d'urgence pour les enfants (Kindernotruf) (téléphone 147 (gratuit), www.147.ch).

Violence domestique

La violence domestique est un délit officiel. Celui qui fait usage de la violence commet une infraction - indépendamment de la gravité de celle-ci. Cela n'a pas d'importance si la violence s'exerce contre le conjoint ou contre les enfants. Les autorités doivent, de leur propre chef, prendre des mesures lorsqu'elles prennent connaissance d'actes de violence dans la famille. Pour les victimes d'actes de violence, il existe des offres d'aide gratuites et confidentielles. Les femmes, ainsi que leurs enfants peuvent temporairement trouver protection dans des habitations spéciales ([Frauenhaus](#)). Les femmes victimes de violence peuvent appeler 24 h sur 24 les maisons pour femmes (téléphone 071 250 03 45). Les enfants et les jeunes peuvent s'adresser à la ligne d'aide d'urgence pour les enfants (Kindernotruf) (téléphone 147 (gratuit), www.147.ch). Celui qui se sent menacé par un membre de sa famille devrait appeler la police (téléphone 117). Celle-ci peut exclure pendant une longue période de l'appartement ou de la maison, une personne qui fait usage de la violence ou qui profère des menaces.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/partenariat-et-enfants/conflits